

# LA TRADITION CARTUSIENNE

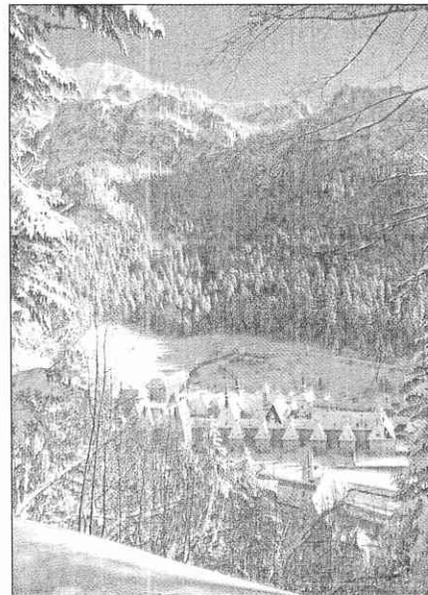
PAR NATHALIE NABERT, DOYEN DE LA FACULTÉ DES  
LETTRES DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

*paradigme du fait que l'homme est foncièrement soumis à plus grand que soi et il montre quel est le chemin pour entrer dans cette soumission. Le moine, bien sûr, n'a pas de cette soumission une quelconque exclusivité, cependant il s'est placé dans des conditions plus favorables pour l'atteindre par une concentration extrême et le dépouillement à l'égard de bien des entraves et de confusions. Au désert, la voie vers l'au-delà se dessine avec une netteté parfois saisissante. Surtout, le moine chartreux se trouve dans une communauté avec ses frères qui parcourent le même chemin que lui et cette vie relationnelle entraîne un exercice quotidien de dépassement de soi et de vérification de l'amour. La vie fraternelle est l'école de vérité qui ne permet pas de s'illusionner sur ses propres sentiments et intentions.*

*Mais une dimension plus universelle se dessine encore ! Par la pauvreté et par une vie menée sous une règle, le chartreux se rend solidaire de tous ceux et celles qui, dans le monde, subissent une précarité ou une violence qui les rendent totalement dépendants et les offensent souvent dans leur liberté et leur dignité. Tandis que la société s'enorgueillit de l'objectivité de son savoir et de l'efficacité*

*de sa technique, le désert rejette l'homme avant tout sur lui-même, non pas dans un enfermement égoïstique, mais comme le lieu privilégié où se révèlent la vie et la vérité. Nulle part ailleurs, le Dieu Tout-Autre et Tout-Proche n'est perçu avec une telle acuité que dans le cœur humain, lorsque celui-ci se met à L'écouter.*

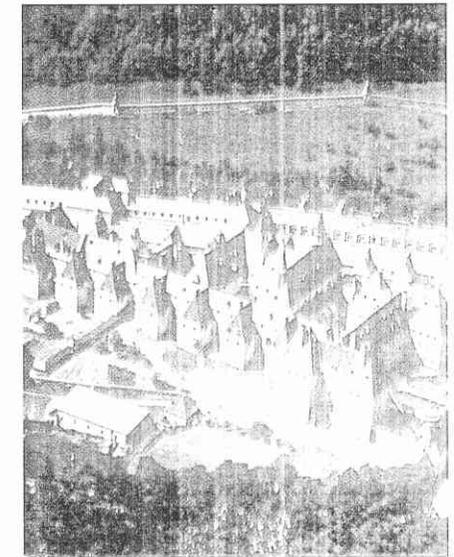
FR. MARCELLIN THEEUWES  
PRIEUR DE LA GRANDE CHARTREUSE



L'Ordre des chartreux existe depuis neuf siècles. Dans le message qu'il adresse au Révérend Père général de l'Ordre, à l'occasion du IX<sup>e</sup> centenaire de la mort de saint Bruno, le Pape Jean-Paul II relève la spécificité de la fonction apostolique des chartreux dans l'Église : "Dans la retraite des monastères et dans la solitude des cellules, patiemment et silencieusement, les chartreux tissent la robe nuptiale de l'Église [...] Ils présentent quotidiennement le monde à Dieu et convient l'humanité tout entière au festin des Noces de l'Agneau<sup>1</sup>". Solitude, silence, prière loin de l'agitation du monde, dans l'humilité et la pauvreté, tel est le ministère d'union à Dieu des chartreux, par lequel ils manifestent la vie de l'Église dans la société contemporaine. Dans leur prologue, les Statuts de l'Ordre rappellent la pérennité de cette mission depuis les origines de la vocation de Bruno de Cologne : "À la louange de la gloire de Dieu, le Christ, Verbe du Père, depuis toujours a choisi par l'Esprit Saint des hommes pour les mener en solitude et se les unir dans un

amour intime. Répondant à cet appel, maître Bruno, l'an du Seigneur 1084, entra avec six compagnons au désert de Chartreuse et s'y établit. Là, ces hommes et leurs successeurs, demeurant à l'école du Saint Esprit, et se laissant former par l'expérience, élaborèrent un style propre de vie érémitique, transmis aux générations suivantes, non par l'écrit, mais par l'exemple<sup>2</sup>".

Ermîtes, dont la tradition s'est d'abord transmise oralement avant d'être codifiée dans les



<sup>1</sup> Dans "la Documentation Catholique", 17 juin 2001, n° 2250, pp 555-557.

<sup>2</sup> Statuta ordinis cartusiensis 1991, éd. James Hogg, Salzbourg, 1992, Analecta cartusiana, n° 99, vol 12, p. 11.

*Coutumes*<sup>3</sup> par Guigues I<sup>er</sup>, entre 1121 et 1128, soit quarante ans après la première fondation dans le désert de Chartreuse, les chartreux forment aujourd'hui une communauté monastique d'environ 450 membres, répartis dans onze pays<sup>4</sup> et comprenant des hommes et des femmes. Par respect de l'esprit de solitude qui était à l'origine de l'initiative de saint Bruno, mais aussi pour en tempérer l'expression par une part tenue de vie communautaire, les chartreux vivent dans des monastères rassemblant au plus treize moines ou moniales de chœur, destinés à la vie en cellule et à la louange perpétuelle et dix-sept

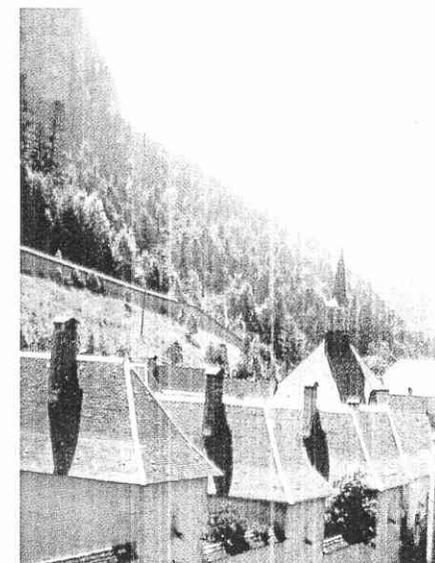
frères ou sœurs convers participant aux tâches matérielles du monastère et à la vie de prière selon un rythme propre.

Dans son histoire née de l'intuition d'un homme que rien ne préparait à la vie érémitique, l'Ordre des chartreux s'est montré fidèle à son *propositum* originel avec une constance rare dans l'histoire du monachisme que la devise souvent répétée à son propos : *numquam deformata quia numquam reformata*, reflète bien et que la perpétuation d'une vie cachée en Dieu dans une communion de solitaires illustre toujours avec vigueur.

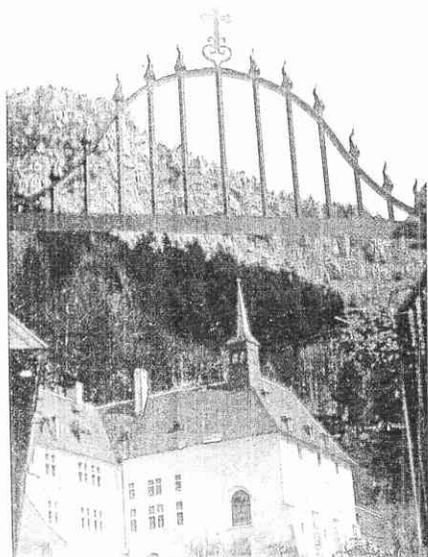
### SAINT BRUNO FONDATEUR D'UN ORDRE ?

La personnalité de Bruno de Cologne garde une partie de son mystère<sup>5</sup>. On sait peu de choses de son enfance en Allemagne où il naquit à Cologne vers 1030, un peu plus sur ses études faites à l'école cathédrale de Reims réputée pour son enseignement et suffisamment sur ses activités d'écolâtre à Reims où il fut appelé vers l'âge de 28 ou 29 ans à remplacer le maître Hérermann, pour se faire une idée de sa personnalité intellectuelle, riche et

habilement versée dans le commentaire des Écritures, comme l'indiqueront les *Titres Funèbres* à sa mort en rendant hommage à son talent : "Je fus disciple de ce remarquable maître Bruno dans la science des lettres, dès le début de ma vocation religieuse"<sup>6</sup>. Plus tard, au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque Dom François Du Puy, 34<sup>e</sup> prieur de chartreuse, s'emploiera à constituer un dossier pour la béatification de saint Bruno (19 juillet 1514), la tradition lui attribuera un *Commentaire des Psaumes et des Épîtres de saint Paul* que la critique textuelle, dans l'état actuel des recherches<sup>8</sup>, ne semble pas devoir confirmer. Cependant, ses rapports conflictuels avec l'archevêque simoniaque de Reims, Manassès I, et la lassitude des affaires du monde le conduiront, après les épreuves de l'exil et la déposition de Manassès à renoncer à toute charge publique et à se retirer au désert, vers l'âge de cinquante ans, sur les traces du Christ ainsi que l'indique le Titre Funèbre de Reims à sa mort : "Bruno avait toutes les faveurs de la ville ; il était pour les siens consolation et fierté ; tout le favorisait et déjà nous le préférions à tout autre. Notre choix



était juste, car Bruno était bon ; mais bien qu'il fut expert en toute science, éloquent et très fortuné, il méprisa tout pour le Christ, il se mit à la suite du Christ nu, et le désert l'accueillit avec de nombreux disciples"<sup>7</sup>. On connaît l'échec de sa première tentative de vie érémitique avec ses deux compagnons Pierre et Lambert à Sèche-Fontaine, à proximité de Molesmes, la transformation de l'ermitage en prieuré bénédictin après le choix de vie cénobitique de Pierre et Lambert, le départ de Bruno pour Grenoble et son installation



<sup>3</sup> Guigues I<sup>er</sup>, *Coutumes de chartreuse*, éd. par un chartreux, Paris, 1984, SC n° 313.

<sup>4</sup> Ces pays sont : la France, l'Allemagne, le Brésil, la Corée du sud, l'Espagne, les États-Unis, la Grande Bretagne, l'Italie, le Portugal, la Suisse et la Yougoslavie.

<sup>5</sup> Voir sur la vie de saint Bruno : André Ravier, *Saint Bruno le chartreux*, Paris, 1981, P. Lethielleux réédition 2003.

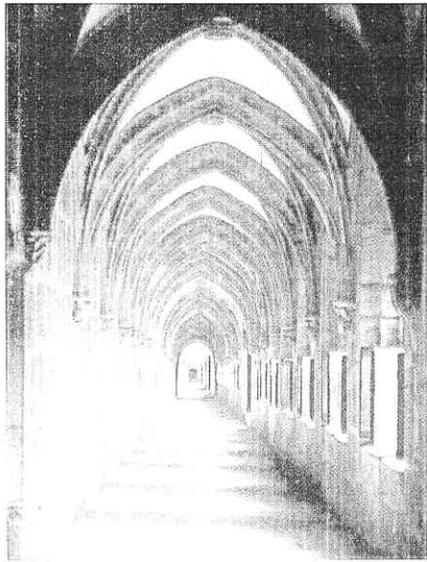
<sup>6</sup> Titre Funèbre n° 15, *Patrologie Latine* (PL), 152, col. 568.

<sup>7</sup> Ces deux documents figurent dans la *Patrologie Latine* sous les titres : *Expositio in omnes psalmos davidicos*, et *Expositio in omnes epistolas B. Pauli Apostoli*, PL 152 et 153.

<sup>8</sup> Lire à ce sujet : dans *Saint Bruno et sa postérité spirituelle*, colloque international organisé à l'Institut Catholique de Paris, sous la direction de Nathalie Nabert, Daniel Le Blévec et Alain Girard, Salzbourg 2003, *Analecta cartusiana*, n° 189, les articles De Pascal Pradié osb et Martin Morard sur le "Commentaire des psaumes attribué à saint Bruno."

<sup>9</sup> Titre n° 52 : Métropole de Reims, PL 152, 570.

dans le désert de chartreuse en 1084 avec six compagnons sous la protection d'Hugues de Grenoble. De cet épisode de sa vie, Bruno de Cologne n'a rien écrit, les témoignages viennent d'ailleurs, des premiers observateurs de la vie cartusienne, Pierre le Vénérable<sup>10</sup>, Guibert de Nogent<sup>11</sup> et Guigues I<sup>er</sup> qui évoquera l'installation de saint Bruno et de ses compagnons dans la *Vita* qu'il consacre à saint Hugues de Grenoble<sup>12</sup>. En revanche l'itinéraire intérieur marqué par le détachement du monde et le désir de vivre pour



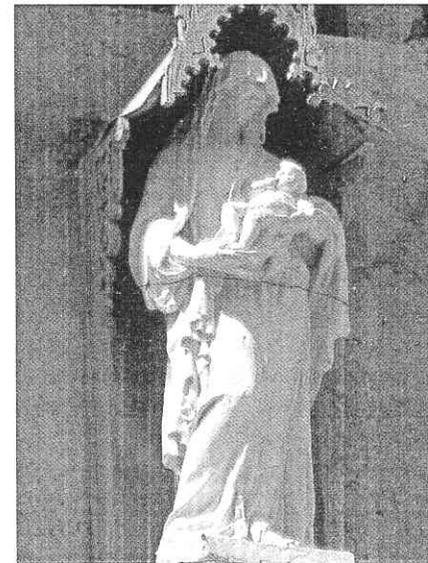
Dieu seul et en Dieu seul se laisse deviner entre les lignes dans les deux lettres que saint Bruno adresse à son ami Raoul le Verd et à la communauté de Chartreuse, bien plus tard, peu avant sa mort en 1106, depuis sa seconde fondation en Calabre, qu'il obtint d'installer au lieu-dit Sainte-Marie de La Tour, après s'être un temps arraché à la solitude du désert de Chartreuse pour se mettre, par obéissance, au service du pape Urbain II. Là, s'exprime son appel à la solitude en des termes non équivoques: "Réjouissez-vous (mes frères) d'avoir échappé aux flots agités de ce monde, où se multiplient les périls et les naufrages. Réjouissez-vous d'avoir gagné le repos tranquille et la sécurité d'un port caché: beaucoup désirent s'y rendre, beaucoup font même un effort pour l'atteindre et n'y parviennent point<sup>13</sup>". Car la vocation de Bruno de Cologne a bien toutes les caractéristiques d'un appel intense et irrévocable malgré les obstacles de la vie, et si les formes que cet appel prit à travers les deux fondations qui virent le jour de son vivant sont dans la mouvance du renouveau spirituel qui secoua le mona-

<sup>10</sup> Liber de miraculis, L II, ch. XXVIII, PL 189, col 943 et 945.

<sup>11</sup> De vita sua, Lib. I, cap. XI, PL 156, col 854.

<sup>12</sup> Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble, l'ami des moines, éd. Bernard Bligny, Analecta cartusiana, n° 112: 3, Salzbourg, 1986. Voir aussi sur ce sujet: André Ravier, Le premier ermitage des moines de chartreuse, juin 1084 -30 janvier 1132, Correrie de la grande Chartreuse, 2001.

<sup>13</sup> "Lettre à la communauté de chartreuse" dans *Lettres des premiers chartreux I* éd. par un chartreux, Paris, 1988, SC n° 88, p. 83 et 85.



chisme occidental entre le XI<sup>e</sup> siècle et le XII<sup>e</sup> siècle, elles n'en manifestent pas moins une originalité qui marque d'un trait propre la vocation cartusienne à savoir: la constitution d'une communauté d'ermites empruntant à la tradition cénobitique l'esprit de charité fraternelle et aux Pères d'Orient l'absolu de la solitude contemplative.

Aussi, alors qu'en Italie, saint Romuald réussit de nombreuses implantations érémitiques dans les Apennins au début du XI<sup>e</sup> siècle, qui deviendront, après sa mort en 1027, l'ordre des Camaldules, tandis qu'en France, Étienne Muret poussé par l'esprit du désert et le succès rencontré fonde l'Ordre de Grandmont

dans le Limousin en 1074, l'initiative de saint Bruno tient une place à part parce qu'elle repose sur une intuition transmise oralement et communiquée à un petit groupe d'hommes, six au départ de la fondation dans le désert de Chartreuse et une quinzaine à Sainte-Marie de La Tour, chiffre porté à trente à la mort de saint Bruno. Cette modestie du nombre qui sera retenue par les *Contumes* (treize ou quatorze pères de chœur et seize frères convers) comme principe d'équilibre d'une communauté de solitaires et de respect de la pauvreté voulue par saint Bruno<sup>14</sup> est certainement ce qui permit aisément le passage du groupe à l'Ordre dans les années qui suivirent la mort de saint Bruno et ce qui assura la pérennité de celui-ci et son extension en Europe puis outre Atlantique, alors que l'Ordre des Camaldules eut une extension modérée en Italie et en Pologne et que celui de Grandmont, après une large diffusion en Angleterre, fut appelé à se tarir. Mais le succès de cette entreprise et l'émulation qu'elle suscita suffirent-ils à faire de Bruno de Cologne un père fondateur? Cette question revient de façon lancinante si l'on considère que les textes législatifs ne furent pas écrits par saint Bruno lui-même, mais quarante ans plus tard par Guigues I<sup>er</sup>, cinquième

<sup>14</sup> Voir à ce propos les chapitres 78 "le nombre des habitants" et 79 "pourquoi ce nombre est-il si petit?" des *Contumes*, op. cit., p. 285.



prieur de Chartreuse, à l'intention des nouvelles fondations et, qu'en conséquence, c'est à lui que la plupart des documents feront référence par la suite. Cependant, même si les *Coutumes* ne mentionnent pas le nom de saint Bruno, mais seulement les pratiques transmises par les frères chartreux depuis les origines<sup>15</sup>, et que par la suite en tout cas jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les auteurs chartreux restent discrets sur saint Bruno, il n'en reste pas moins vrai que l'esprit d'humilité, de pauvreté et l'ardeur contemplative qui conduisirent Bruno sur les contreforts du massif de Chartreuse constituent les traits dominants et identitaires de la famille cartusienne.

<sup>15</sup> Voir le prologue des *Coutumes*, op. cit., p. 157.

<sup>16</sup> Dom Innocent Le Masson, *Direction et sujets des méditations pour les retraites à l'usage des religieuses chartreuses*, Montreuil-sur-Mer, 1890, p. 45.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Dom Innocent Le Masson, cinquantième prieur de Chartreuse, voulant inscrire l'institution cartusienne dans la filiation de son prédécesseur présentera celui-ci, en parallèle à Marie Mère de Dieu, comme le maître du silence et de la vie intérieure des moniales chartreuses : "C'est sur le silence de Marie que saint Bruno a formé le sien, afin d'apprendre à ne parler que comme elle, c'est à dire, quand il est besoin, autant qu'il est besoin, et en la manière qu'il faut parler, et afin de se disposer à son exemple à écouter parler Jésus-Christ pour se remplir de ses célestes instructions<sup>16</sup>."

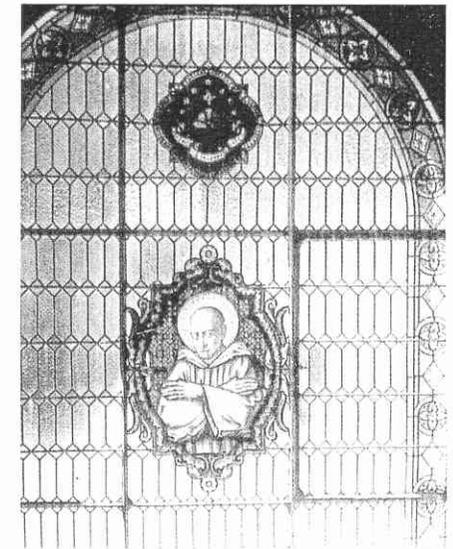
#### LA FIDÉLITÉ AU PROPOSITUM ORIGINEL

Cette permanence des traits originels et fondateurs de la vie cartusienne relevée par Dom Le Masson, l'histoire des textes législatifs y a largement contribué en adaptant sans le déformer le contenu des *Coutumes* à mesure de l'évolution de l'Ordre et de son extension. La création de nouvelles Maisons a non seulement exigé la codification de l'expérience des premiers ermites dans des écrits législatifs, mais elle a impliqué en outre la mise en place d'instances de contrôle du bon respect des *Coutumes*

dans les différentes chartreuses, afin d'éviter l'isolement et le risque de dérives. C'est ainsi qu'au cours du généralat de saint Anthelme de Chignin en 1139, à la demande des diverses chartreuses, le premier Chapitre général fut réuni. Celui-ci promulgua les premiers actes constitutifs de l'Ordre cartusien et donna au prieur de Chartreuse une prééminence d'autorité sur tous les autres prieurs<sup>17</sup>. Le souci du maintien de l'observance fut une préoccupation constante ; ainsi après l'avalanche de 1132 qui détruisit les bâtiments d'origine et affaiblit la communauté, on voit le chapelain de Saint Anthelme de Chignin, dans la biographie qu'il rédigea de son prieur, insister sur sa stricte observance qui permit de conserver toute sa pureté à l'Ordre malgré la situation de crise provoquée par l'avalanche : "Pour tout l'Ordre il fut lui-même, tant qu'il vécut, un correcteur, un gardien, un défenseur et comme un père. Sans lui et lui seul, l'Ordre de Chartreuse n'aurait pas conservé une telle rigueur, mais comme nous le voyons chez d'autres il aurait glissé dans le relâchement<sup>18</sup>". Plus tard, au moment de la Réforme, lors de la Révolution ou lorsque la loi de séparation de l'Église et de l'État

<sup>17</sup> Voir sur cette question : *La Grande Chartreuse par un chartreux*, Correrie de la grande chartreuse 1991, ch. "de Saint Anthelme à la peste noire, 1136-1360", p. 113-114.

<sup>18</sup> *Vie de Saint Anthelme Évêque de Belley chartreux*, par son chapelain Guillaume chartreux de Portes, éd. Jean Picard, Belley, imprimerie du Bugey, 1978, p. 12.



chassa les religieux de leur monastère, en avril 1903 pour les moines de la Grande Chartreuse, l'attachement à l'observance d'origine permit à l'Ordre de se maintenir dans l'esprit de son fondateur et dans ses structures. Celles-ci issues des *Coutumes* de Guigues bénéficièrent de l'apport des ordonnances des chapitres généraux qui furent intégrées à trois reprises dans les textes législatifs. Ces textes devaient abandonner dès lors le titre de *Coutumes* pour celui de *Statuts*, en 1271, sous l'impulsion de Dom Riffier, prieur entre 1257 et 1267, sous le titre de *Antiqua Statuta*, en 1368, pendant le priorat de Dom Guillaume Raynald, sous le titre de *Nova statuta*

et enfin en 1509, quand Dom Du Puy rassembla la dernière compilation des ordonnances sous le titre de *Tertia compilatio*<sup>19</sup>. Si tous ces documents viennent enrichir et compléter la collection des textes législatifs, ils ne viennent cependant en rien modifier l'inspiration primitive, mais l'ajuster à l'expérience vécue et à la tradition de l'Église dans son évolution, comme cela sera encore le cas après Vatican II et la réforme du droit canonique dans la mise en ordre ultime des *Statuts de l'Ordre des chartreux*, approuvée par le Chapitre général de 1989. Dans le prologue de ces derniers,



<sup>19</sup> Voir sur la constitution des *Statuts*, Daniel Le Blévec, "un érémitisme tempéré" dans "La voie cartusienne, une vie cachée en Dieu", dossier réuni par Nathalie Nabert, *Revue Carmel*, n° 107, mars 2003, p. 11-17.

<sup>20</sup> *Statuta ordinis cartusienis 1991*, vol 12, op. cit., p. 13.

<sup>21</sup> "Chapitre général de 1534", dans Dom Maurice Laporte, *Ex chartis capitulorum generalium ab initio usque ad annum 1551*, C.G, n° 1129, p. 174.

le principe de fidélité à l'inspiration primitive est rappelé avec force : "Nous ne voulons pas cependant que les Statuts précédents, surtout les plus anciens, tombent dans l'oubli, mais que, même s'ils n'ont plus force de loi, leur esprit reste vivant dans l'observance présente"<sup>20</sup>.

L'application des *Statuts* est sans cesse contrôlée par les ordonnances des Chapitres généraux qui interviennent sur le maintien de la pauvreté ou sur le respect de l'uniformité du chant liturgique d'une Maison à l'autre, comme le rappelle cette ordonnance de 1534 : "Nous avertissons tous et chacun des prieurs de la province du Rhin de garder l'uniformité selon la forme de nos Statuts dans le chant et les cérémonies de l'office divin ; si des demandes en sens contraire ont été faites au chapitre ou diverses mesures attentées autrement par eux, pour qu'elles n'entraînent pas de conséquence et n'augmentent pas de jour en jour, comme cela a commencé, nous les cassons et révoquons"<sup>21</sup>.

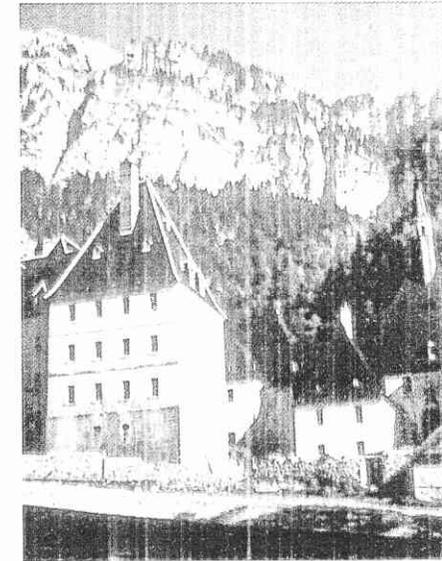
La fidélité au *propositum* original touche ainsi tous les aspects de la vie cartusienne et vient moduler les interprétations

apportées par les siècles et les personnalités. Elle a notamment permis la consolidation de la notion de désert si essentielle pour la définition de la solitude.

L'installation d'une chartreuse est, en effet, toujours liée à un relief et à un écosystème qui favorise l'isolement en pleine nature, loin des centres urbains et des routes si possible. Encore aujourd'hui autour des chartreuses des zones de silence et d'interdiction de circuler en voiture à proximité des bâtiments conventuels sont décrétées. Au moyen âge on appelait ces territoires simplement *heremus* ou *solitudo*. Ces déserts étaient situés généralement en montagne, dans de vastes plaines et des étendues forestières dont la toponymie garde la trace dans le nom des chartreuses : Silve bénite, Le Mont-Dieu, Val de bénédiction, La Valsainte. La recherche de terres désolées et inaccessibles fait en effet partie de l'appel à la vie cachée des chartreux, comme l'évoque Denys le chartreux dans son *De contemplatione* : "En effet, à l'exception de ce qui est recommandé dans l'Église par la disposition des saints Pères, le lieu le plus apte pour vaquer à la prière et à la contemplation est la solitude (*solitudo*) ou un lieu secret et paisible (*locus secretus atque quietus*). En ce lieu, à l'écart de la

<sup>22</sup> Dans *Opera minora*, éd. Montreuil-sur-Mer, 1896-1901, vol 41, 163 B.

<sup>23</sup> Voir sur les limites du désert cartusien la contribution de Sylvain Excoffon dans *La Grande Chartreuse, Au-delà du silence*, Musée Dauphinois, éditions Glénat 2002.



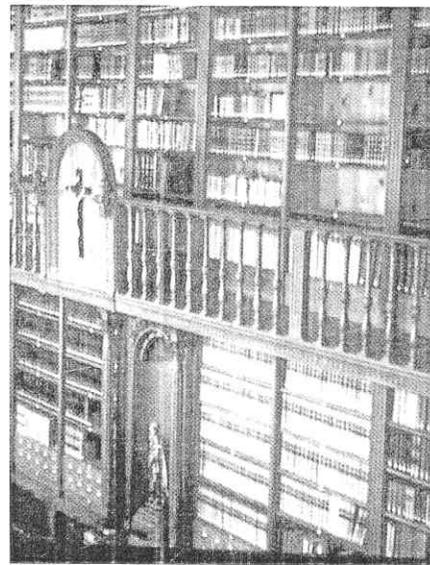
confusion et du vacarme des autres et avec crainte, l'homme établit et épanche son cœur en toute confiance devant Dieu"<sup>22</sup>. Cette loi du désert géographique relativisée par l'apparition des chartreuses urbaines et péri-urbaines, la première, la chartreuse de Vauvert fut fondée par Saint-Louis à Paris, n'en demeura pas moins l'objet d'une attention particulière au cours des siècles<sup>23</sup>. Après la grande période de croissance de l'Ordre aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles qui favorisa l'implantation de monastères dans les zones urbaines pour l'édification des chrétiens et parfois sous l'impulsion de riches princes apanagés, comme ce fut le cas pour la chartreuse de Champmol fondée près

de Dijon par Philippe le Hardi pour servir de sépulture à la Maison de Bourgogne, les nouvelles fondations furent plutôt construites suivant l'antique tradition à l'écart des villes, telles aujourd'hui la chartreuse du Brésil et de Notre Dame de Corée, en Corée du sud. Protectrice du silence par-delà la clôture, la garde du désert entre donc dans la grande configuration des observances à respecter, c'est la raison pour laquelle le prieur de Chartreuse qui doit montrer l'exemple, ne doit en aucun cas franchir les limites du désert: "À quel point nous devons éviter de sortir sans nécessité grave apparaîtrait clairement dans le fait que le prieur de Chartreuse ne franchit jamais les limites de son désert<sup>24</sup>". La fidélité à l'intuition originelle, le maintien des structures primitives, malgré la croissance de l'Ordre et les aléas de l'histoire, ont contribué à la stabilité d'une famille spirituelle de vocation contemplative.

### LA VOIE CARTUSIENNE

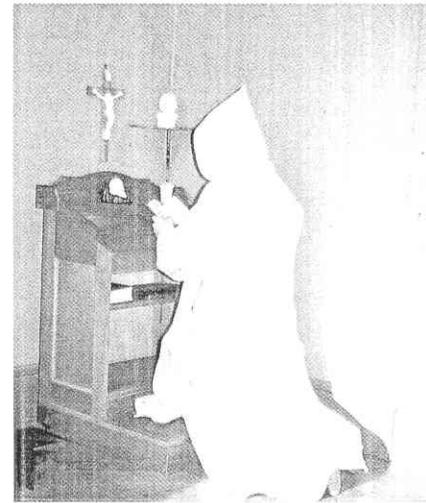
Parler de voie cartusienne nous paraît plus juste que de parler de spiritualité cartusienne, dans la mesure où dans leur cellule les moines vivent l'appel à la vie érémitique sous les règles, certes, de leur Institution, mais aussi avec leur cœur et leur sensi-

bilité personnelle. Ainsi pour tel moine la vie intérieure passera-t-elle par beaucoup de silence, pour tel autre par une *lectio divina* plus intense tandis que pour les frères elle prendra plutôt sa place dans le travail au service de la communauté et l'oraison brève. À cela s'ajoute les affinités de lecture et d'âme. Le Moyen Âge invitera volontiers à la découverte de Grégoire le Grand, Jean Climaque, Cassien, à celle de saint Augustin et de saint Bernard, la fin du Moyen Âge à celle de *l'Imitation de Jésus-Christ*, de saint Bonaventure et de Jean Gerson, dont les traités qu'il rédige pour ses sœurs notamment: *La mendicité spirituelle et la Montagne de contemplation*<sup>25</sup> apparaissent comme des modèles



<sup>24</sup> *Statuta ordinis cartusiensis 1991, op. cit.*, ch. 6 "la garde de la clôture", p. 39.

de simplicité, propres à éclairer le moine chartreux, alors que le dix-septième siècle, sous l'influence de Dom Innocent Le Masson fera une place exceptionnelle à *L'Introduction à la vie dévote* de François de Sales pour les commençants, choix que les temps modernes ne renieront pas en y ajoutant Thérèse de l'Enfant-Jésus, les Rhéno-Flamands et le patrimoine cartusien ancien et moderne: Guigues II, Denys le Chartreux, Ludolphe le chartreux, Lansperge, et les contemporains: Augustin Guillerand et Jean-Baptiste Porion. De là, à l'évidence, une diversité dans l'unité qui trace plutôt une voie spirituelle avec ses libertés internes. Cette voie peut ainsi se



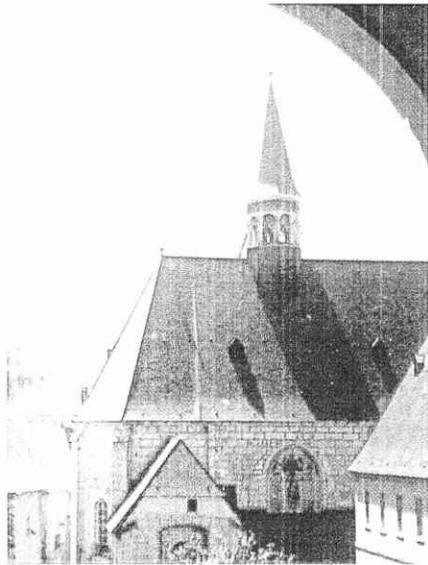
dessiner schématiquement à travers trois axes essentiels: Une vie cachée en Dieu, un esprit de pauvreté et une action vouée à la louange et à la contemplation.

L'expression **Une vie cachée en Dieu**, empruntée à saint Paul: "Car vous êtes morts et votre vie est désormais cachée avec le Christ en Dieu" (Col 3 20) reflète bien l'option cartusienne de la disparition, de l'enfouissement et du silence que les *Statuts* résumant dans cette simple déclaration de principe: "Notre application principale et notre vocation sont de vaquer au silence et à la solitude de la cellule. Elle est la terre sainte, le lieu où Dieu et son serviteur entretiennent de fréquents colloques comme il se fait entre amis. Là souvent l'âme fidèle s'unit au Verbe de Dieu, l'épouse à l'Époux, la terre au ciel, l'humain au divin<sup>26</sup>". Le *vacare Deo*, derrière le triple rempart du désert, de la clôture et de la cellule, est ce qui habite le cœur du moine chartreux<sup>27</sup>. Se quitter, quitter la visibilité au monde en restant fidèle à la cellule et faire le silence intérieur sont les conditions nécessaires à cette intimité avec Dieu. À toutes les époques les auteurs chartreux ont rappelé cette loi de mise à l'écart qui jus-

<sup>25</sup> Édition Monseigneur Glorieux, *L'œuvre française*, Paris Desclée et Cie, 1966 Vol VII.

<sup>26</sup> *Statuta ordinis 1991, op. cit.*, 1.4.1, p. 31.

<sup>27</sup> Voir sur l'aménagement du silence et son importance dans la spiritualité cartusienne: Nathalie Nabert, *Les larmes, la nourriture, le silence*, Paris, Beauchesne 2001, "collection spiritualité cartusienne-thème" le chapitre consacré au silence p. 75-142.



tifie le désert et la cellule. Au xv<sup>e</sup> siècle, Denys le chartreux, rédigeant à la demande d'une recluse un traité de vie intérieure, définit par cette architecture du vide le principe de l'oubli de soi nécessaire à l'élévation vers Dieu : "La recluse doit ensuite comprendre très fort le pourquoi de son éloignement physique de son prochain et les motifs de son enfermement en cellule. Elle oubliera alors totalement, autant que faire se peut, les affaires de ce monde, s'occupant constamment des choses de Dieu. C'est bien pour cela que la recluse purifie sa mémoire des souvenirs, des représentations d'images sensibles, qu'elle s'arrache aux soucis

<sup>28</sup> *Livre de vie des recluses*, éd. Louis-Albert Lassus, Paris Beauchesne, "collection spiritualité cartusienne-Textes" 2003, p. 23.

<sup>29</sup> Jean-Juste Lansperge, *Discours en forme de lettre de notre seigneur Jésus-Christ à l'âme dévote*, traduction François de Roignac, Chalons 1676, p. 48.

de ce monde, au souvenir de tant de choses inutiles<sup>28</sup>". Avec la sortie du monde, commence ce temps de purification intérieure qui détache du sensible et des errances de l'imagination pour orienter vers l'unique nécessaire. Alors seulement le regard peut se porter sur Dieu. Au seizième siècle, époque où la contemplation de la Passion du Christ est au centre de toutes les dévotions, Jean-Juste Lansperge présente ce double mouvement de détachement du monde et d'attachement à l'humanité souffrante du Christ comme un cheminement vers la ressemblance divine : "Ce n'est pas un petit avantage pour conserver la paix et la tranquillité de votre cœur, parmi les adversités, que d'avoir continuellement devant les yeux les actions de ma vie et mes souffrances et d'en porter partout au milieu de vous une image vivante et présente ; car si cette image s'imprime en vous, elle convertira en douceur toutes sortes d'amertumes. Méditez donc toujours ma Passion<sup>29</sup>". La paix monastique est au prix de ce renoncement au superficiel, elle est cette ébauche de la tranquillité intérieure où va se réaliser la rencontre au sein de la solitude de la cellule, comme l'écrit au xx<sup>e</sup> siècle, Dom Jean-Baptiste Porion dans *Amour et silence* :

"Cette attitude proprement intérieure de l'âme, résolument tournée vers le centre divin, lui demande beaucoup de sacrifices. Il lui faut se priver de maintes satisfactions personnelles et sensibles. En répondant à la vocation cartusienne, nous avons renoncé à la tendresse humaine, et le maintien de ce renoncement est une condition de l'amitié religieuse, puisque c'est une condition de la vie intérieure. Mais ce n'est pas seulement tout sentiment passionné qui doit être exclu avec rigueur, c'est tout attachement à nos goûts privés, même spirituel en apparence, s'ils nous enferment dans un cercle étroit et ne laissent pas la grâce nous envahir avec cette liberté infinie que Dieu réclame, qu'il veut maintenir dans la solitude entre lui et nous<sup>30</sup>".

Voilà pourquoi la garde de la cellule est si importante dans l'ascèse cartusienne. L'ermitage, car il s'agit bien d'une petite maison comportant quatre pièces et un jardinet, fait corps avec le moine. Il y dort, y prend ses repas, y travaille de ses mains dans l'atelier et le jardin, y prie et y médite inlassablement les mystères de Dieu. Ce lieu délimite un espace de silence et d'intimité avec le divin pour le corps et l'âme, ainsi que l'évoque Guillaume de Saint-Thierry au

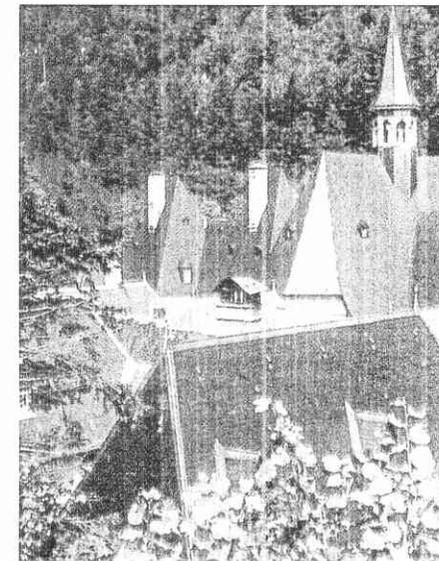
<sup>30</sup> *Amour et silence*, Paris, Scuil, 1951, p. 106.

<sup>31</sup> Guillaume de Saint-Thierry, *Lettre aux frères du Mont-Dieu*, éd. J. Déchanet, Paris, 1985, "Sources chrétiennes" 223, p. 227-229.

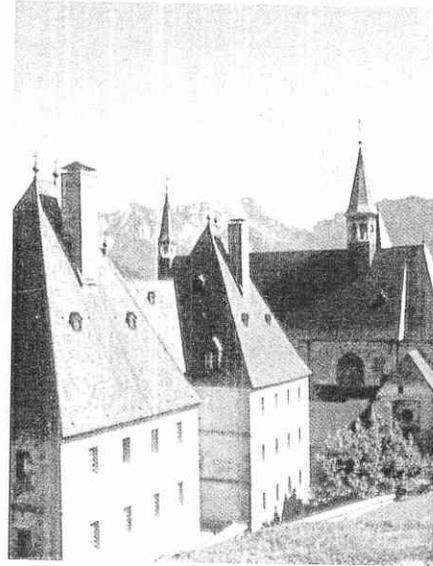
xiii<sup>e</sup> siècle à propos des deux cellules intérieure et extérieure : "Autre ta cellule extérieure, autre l'intérieure. L'extérieure est la maison où ton âme demeure avec ton corps ; l'intérieure, c'est la conscience, que doit habiter, intime entre tous les intimes, Dieu en compagnie de ton esprit. La porte de la clôture extérieure est le symbole de la porte du rempart intérieur<sup>31</sup>".

Lieu de l'union à Dieu et des réalités célestes, la cellule est aussi le lieu du combat spirituel où l'esprit de pauvreté si caractéristique de la voie cartusienne trouve son champ d'expression.

**L'esprit de pauvreté** est une attitude d'âme qui embrasse le



corps et l'intelligence. Il concerne la pratique de l'ascèse et la simplification intérieure. L'ascèse des chartreux est rigoureuse. Elle touche le cadre de vie, l'alimentation et le sommeil. C'est pour imiter la pauvreté du Christ que le moine chartreux entre en pauvreté, comme l'explique Lansperge : "Christ Jésus amant de la pauvreté, qui avez consacré à la pauvreté votre vie dans ce monde depuis l'enfance jusqu'à la mort sur la croix, illuminez mon cœur... Ô pauvreté très désirée, consacrée dans le Christ Jésus mon époux<sup>32</sup>". Ce goût de la pauvreté va refouler celui de l'instinct de propriété, c'est la raison pour laquelle le moine ne possède rien en propre, les cadeaux faits à l'un sont redistribués dans la communauté et les cellules n'ont pas de clef. Les ordonnances des Chapitres généraux sont rigoureuses sur ce point, comme cette ordonnance de 1506 qui intime l'ordre au prieur de la Maison du jardin du Christ près de Nordlingen de supprimer les clefs et les serrures des cellules<sup>33</sup>. Ne rien posséder personnellement ne signifie pas ne rien avoir à sa disposition. Parce qu'ils sont ermites, les moines chartreux doivent disposer d'un certain nombre d'objets dans leur cellules afin de ne pas rompre le silence en demandant



ce qui leur est nécessaire. Le chapitre xxviii des *Coutumes* de Guignes s'explique longuement sur les objets de la cellule. Ceux-ci doivent permettre à chacun de se vêtir, d'entretenir son corps, de se nourrir – car du temps de Guignes les repas n'étaient pas préparés par les frères et passés par un guichet comme de nos jours, mais cuits par chaque moine dans sa cellule – de lire et prier et de se livrer à la copie des livres où à tout autre travail manuel. Cependant ces objets doivent être pauvres et usagers : "Car à tous les moines, mais à nous surtout, il convient assurément de porter des vêtements humbles et usagers et de se servir en tout d'objets sans valeur,

pauvres et misérables<sup>34</sup>". Au dépouillement s'ajoute donc la rusticité qui ne vient pas séduire le regard. L'ascèse des yeux est aussi importante en chartreuse que celle du corps. Le beau n'y est introduit qu'avec parcimonie et non pour charmer et écarter de l'unique nécessaire par son caractère utilitaire ou confortable – tout est simple et sans apprêt dans une cellule – mais pour élever l'âme de la représentation vers le sens spirituel<sup>35</sup>. Voilà pourquoi l'art n'est pas condamné par l'Ordre des chartreux, mais disposé là où le regard épuré de tout désir de possession peut le traverser et être porté par lui à l'essentiel. Chapelles, chœur de l'Église, et cloître sont les lieux de l'art, comme à la chartreuse de Ville-neuve-lès-Avignon où le *Couronnement de la Vierge* d'Enguerrand Quarton, peint entre 1453 et 1454 a été placé dans la chapelle funéraire du pape Innocent VI, ou comme à la Grande Chartreuse où deux peintures du peintre contemporain Arcabas, Marie et Jean-Baptiste, ornent le chœur de l'Église.

Il y a donc obligation de se dépouiller et de retrancher ce qui flatte et encombre pour ne s'emplier

que de Dieu, comme le déclare Augutin Guillerand dans *Silence cartusien* : "Il est nécessaire que le monde nous laisse au cœur un grand vide. Ce vide c'est la place de Dieu. Demandez-lui de le remplir de plus en plus<sup>36</sup>". Cette obligation engage une autre forme de pauvreté par privation et manque, celle de l'alimentation et du sommeil. Les chartreux ont une ascèse alimentaire rigoureuse qui n'autorise pas de prendre de la viande, maintient un jeûne régulier le vendredi au pain sec et à l'eau et un temps de jeûne plus prononcé durant l'Avent et le Carême impliquant un seul repas par jour, une simple collation le soir et la suppression des mets à base de laitage. À cette ascèse alimentaire s'ajoute celle du sommeil. La journée construite à partir du long office de nuit, qui commence en cellule à 23h30 et s'achève au chœur à 3h30, se poursuit au rythme des heures canoniales traditionnelles : prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies qui fractionnent le temps humain en temps divin. Dans la construction de l'abstinence comme dans la construction du temps liturgique, c'est l'art de retrancher quelque chose du désir et du retour à soi qu'il faut retenir. Le jeûne comme la veille sont là pour assouplir et dénuder l'être et lui faire sentir à travers sa

<sup>32</sup> *Divini Amoris Pharetra*, Cologne 1590, p. 28.

<sup>33</sup> Dom Maurice Laporte, *Ex Chartis C G*, op. cit., n° 1977, p. 305.

<sup>34</sup> *Coutumes*, op. cit., p. 223.

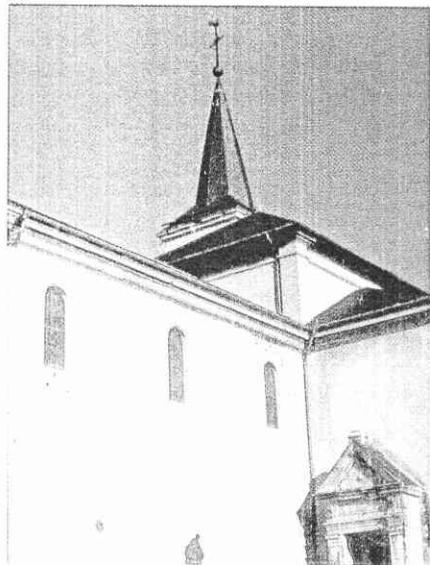
<sup>35</sup> Voir sur la présence de l'art en chartreuse : Alain Girard, "Un renoncement à l'esthétique, mais pas à l'art", dans la Revue *Carmel* n° 107, op. cit., p. 43-56.

<sup>36</sup> *Silence cartusien*, Corrierie de la Grande Chartreuse 2001, p. 18.

<sup>37</sup> Voir à ce propos l'article : "Notre ascèse cartusienne" par un chartreux dans *La vie spirituelle*, juillet 1950, p. 241-253.

<sup>38</sup> *Op.*, p. 237

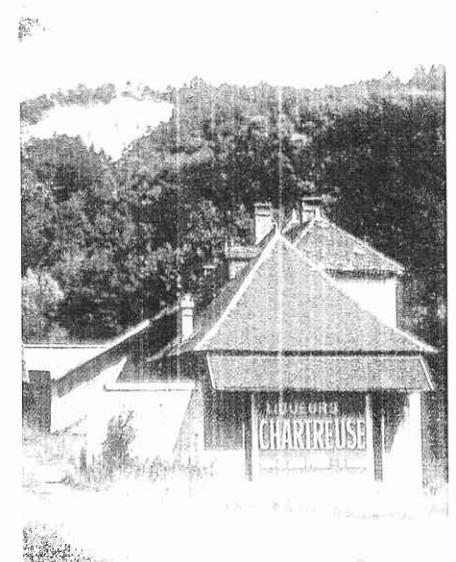
faiblesse la puissance de la grâce. Mourir à soi n'est pas un vain mot, c'est entrer dans l'oubli et le dénuement intérieur<sup>37</sup>. Si aujourd'hui, l'ascèse cartusienne nous apparaît bien austère et parfois rebutante, il ne faut cependant pas perdre de vue que de tout temps, elle a été contrôlée et mesurée à l'aune des possibilités humaines. Déjà les *Con- tumes*, au chapitre trente cinq, interdisaient toute abstinence supplémentaire non autorisée par le prieur<sup>38</sup> et dans les traités de formation à la vie solitaire, on ne cesse d'entendre les maîtres inviter les disciples à trouver la sagesse dans la discrétion, comme ici dans l'*Éloge de la vie en solitude* de Denys le



Chartreux: "Il est donc nécessaire comme le fait remarquer le prophète Aggée de réfléchir en notre cœur au chemin que nous avons pris. Autrement dit il faut examiner toutes nos actions sous l'éclairage de la raison afin qu'elles soient mesurées, c'est-à-dire: ni excessives ni insuffisantes de manière à ne rien tenter qui serait au-dessus de nos forces sans pour autant nous ménager à l'excès. Bien plus, faisons peu à peu l'essai de nos possibilités. Si nous avons entrepris quelque chose qui les dépasse n'hésitons pas à arrêter lorsque nous sentirons ne plus pouvoir continuer puisqu'il est écrit: il a péri parce qu'il a fait plus qu'il ne pouvait<sup>39</sup>". Les *Statuts* contemporains ne disent pas autre chose: "Il faut donc habituer progressivement les novices aux abstinences et jeûnes de l'Ordre pour les amener sans risque ni imprudence à suivre l'observance dans toute sa rigueur sous le contrôle du père maître<sup>40</sup>".

Ainsi vécu, le dépouillement de la chair libère l'esprit de ses attaches et le conduit vers le centre de la vie intérieure qui, loin des spéculations intellectuelles, se tient dans la pauvreté de l'amour nu et ignorant. Au XIII<sup>e</sup> siècle Hugues de Balma définit ainsi la théologie mystique qui formera des générations de char-

treux: "Abandonnée l'humaine curiosité que captivent les arguments et les conjectures d'une science inutile, l'âme religieuse s'élève donc en désirant, par l'ascension de l'amour, vers la source de toutes choses en laquelle seule elle découvrira la vérité<sup>41</sup>". Le refus de l'intellectualisme justifie l'incitation à la modération dans le choix des lectures. Dom Innocent Le Masson invitera les novices à ne lire que la sainte Écriture, *l'Imitation de Jésus-Christ* et *l'Introduction à la vie dévote* de François de Sales, et les *Statuts*, dans cette lignée, prônent la modération et à l'ajustement: "(Le moine) doit s'appliquer avec ardeur et discrétion à des études qui lui conviennent: non pour satisfaire la démangeaison d'apprendre ni celle de publier des livres, mais parce que la lecture sagement ordonnée donne à l'âme plus de force et fournit un support à la contemplation<sup>42</sup>". Une attitude d'amour et de simplicité caractérise donc l'esprit de pauvreté des chartreux qui rejoint la frugalité des corps. "Rien de plus heureux qu'un cœur simple" note encore Denys le Chartreux<sup>43</sup>. Avec l'évolution du vocabulaire, cette simplicité deviendra une simplification intérieure, un art de



s'en remettre à Dieu dans la confiance du cœur et l'abandon, comme l'écrit Augustin Guillerand dans *Silence cartusien*: "Une âme simple est donc celle qui, au fond de tout ce qui arrive, sait découvrir, adorer, aimer cette volonté. Une vie simple est une vie qui se passe dans l'union de foi à cet amour<sup>44</sup>".

Avec ces dispositions de l'âme et du corps, le ministère d'union divine qui est celui des chartreux peut se réaliser dans une **action de louange et de contemplation** continue. Le silence, la solitude et le dépouillement de l'ascèse n'auraient pas de sens s'ils n'étaient envisagés comme les

<sup>39</sup> *Éloge de la vie en solitude*, traduction par un chartreux, Grande Chartreuse, 1990, réédition prévue dans *Traité de la vie solitaire*, Paris Beauchesne 2004, "collection spiritualité cartusienne", p. 34.

<sup>40</sup> *Statuta ordinis cartusiensis 1991, op. cit.*, ch. 16, p. 99.

<sup>41</sup> Hugues de Balma, *Théologie mystique*, éd. F Ruello et Jeanne Barbet, Paris 1995, SC n° 408, 2 vol, vol 1, p. 129.

<sup>42</sup> *Statuta ordinis cartusiensis, 1991, op. cit.*, ch. 5 "Les activités de la cellule", p. 35

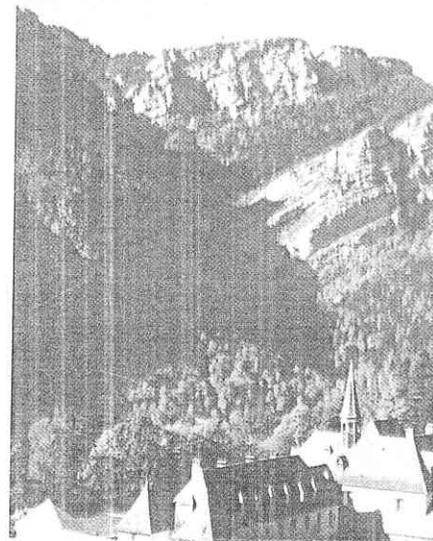
<sup>43</sup> *Enarratio in Sacram Scripturam in Job*, dans *Opera omnia*, Montreuil-sur-Mer, 1896-1901, t 4 p. 518.

<sup>44</sup> *Op. cit.*, p. 174-175. Voir à propos des écrits de Dom Guillerand: André Gozier, *Le regard intérieur*, Paris, 1990.

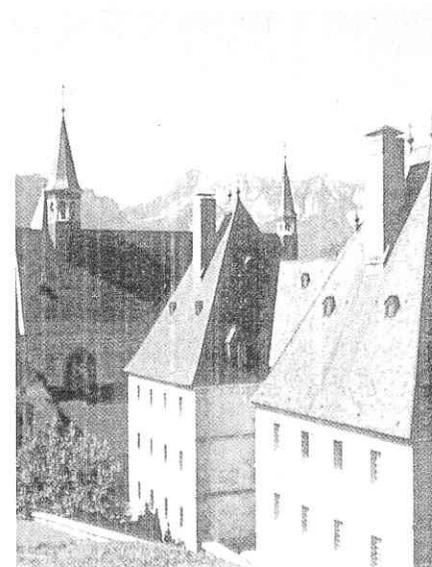
moyens qui permettent à l'homme de se dégager de la gangue de son humanité pour s'élever à plus de grâce dans la vie parfaite. Dom Cyprien-Marie Boutrais avait exprimé cela au siècle dernier, dans *La Grande Chartreuse*: "Planté en terre cartusienne, l'homme, humble semence, pesanteur plus que grâce, ombre plus que lumière, quand il n'est pas roche dure, os sec, sépulcre blanchi, se trouve peu à peu recréé, restauré en l'image et ressemblance de son Créateur et Sauveur. Non seulement guérison, purification, pour parvenir, dans la vérité, à l'état d'homme parfait, à la plénitude de la stature du Christ; non seulement mort et résurrection, holocauste de prière, eucharistie, pour que le monde ait la vie; mais plus encore spiritualisation, divinisation, à l'intime de l'âme et du corps, pour être offert, dans la pure gratuité, à la seule immensité de l'amour<sup>45</sup>".

Ainsi, en faisant entrer le temps humain dans le temps divin de la liturgie et en contemplant le Verbe par la lecture, la méditation et l'oraison, le moine chartreux rassemble-t-il sa vie dans un unique office divin qui fait de lui une hostie vivante et agréable à Dieu.

Si l'*Opus Dei*, en rompant le sommeil de la nuit à 23 h 30



participe de la purification de l'ascèse, son rôle essentiel est cependant d'orienter le cœur du moine vers la louange et d'exprimer l'unité de la famille cartusienne au chœur au moment des Vigiles, lors de la messe conventuelle, à l'office des vêpres et au sein de la cellule pour les autres heures qui rythment la journée. L'originalité de la liturgie cartusienne tient à sa transmission intacte à travers les siècles, à son extrême sobriété qui n'admet aucun accompagnement d'instruments de musique et à son caractère contemplatif qui favorise la prière, comme l'exprime les *Statuts*: "Au cours des siècles, nos pères ont veillé à ce que notre rite demeure adapté à notre vocation érémitique et à la dimension



réduite de nos communautés: il doit rester simple, sobre et ordonné avant tout à l'union de l'âme avec Dieu<sup>46</sup>". Cette union à Dieu se réalise doublement, si l'on considère que chaque heure canoniale est précédée de l'office de la Vierge, l'office de *Beata*, psalmodié en cellule. Cet office propre aux chartreux vient redire l'importance accordée à Marie, comme modèle de vie contemplative, de virginité intérieure et comme puissance sanctifiante de l'âme adonnée à la solitude. Elle est la protectrice de l'Ordre, comme l'attestent le tableau de Zurbaran intitulé "Vierge de las Cuevas<sup>47</sup>" qui accueille des chartreux en prière sous son manteau protecteur, ou ces mots de Dom Jean-Baptiste Porion adressé à ses

frères: "La Chartreuse est un endroit où Notre Seigneur veut s'incarner de nouveau: le monastère cartusien est une image de la grotte de Bethléem et une image de la Sainte Vierge. C'est un asile de solitude et de silence, où notre âme se réserve toute à Dieu, et l'invite par là même à réaliser son œuvre la plus haute, qui est de communiquer sa joie<sup>48</sup>".

Cette quête de joie se poursuit hors de l'office dans le creuset de la cellule où le moine pénètre par une antichambre où il récite un Ave Maria qui donne son nom à cette pièce ainsi que sa vocation à remettre dans le sein et le silence de la Vierge les activités de la cellule. La tradition cartusienne a longuement décrit les activités de la cellule, des *Contumes* aux directoires des novices contemporains proposés à la formation des plus jeunes et diffusés à l'intérieur des monastères.

Guigues II le chartreux, au XII<sup>e</sup> siècle, décrit dans *La lettre sur la vie contemplative* cette lente ascension de l'âme vers Dieu qui va de l'approche la plus extérieure du Verbe divin par la lecture, à son assimilation savoureuse par la méditation et à l'abandon aux allées et venues de grâce à travers l'oraison et les effets de la contemplation: "La lecture recherche la douceur de la vie bienheureuse, la

<sup>45</sup> Scizième édition, *La grande Chartreuse* 1991, p. 99.100.

<sup>46</sup> *Statuta ordinis cartusienis* 1991, *op. cit.*, ch. 41, p. 265.

<sup>47</sup> Musée provincial de Séville.

<sup>48</sup> *Amour et silence*, *op. cit.*, p. 144-145.